

Désherbage de la betterave : La pré-levée pour un désherbage mieux maîtrisé.

Pourquoi désherber en pré-levée ?

→ Facilite la gestion de la post-levée

La pré-levée permet de **contrôler** tout ou partie des **adventices** avant leur levée, c'est à dire **avant qu'elles ne concurrencent la culture**.

La **gestion du programme herbicide de post levée** en est **grandement facilitée**.

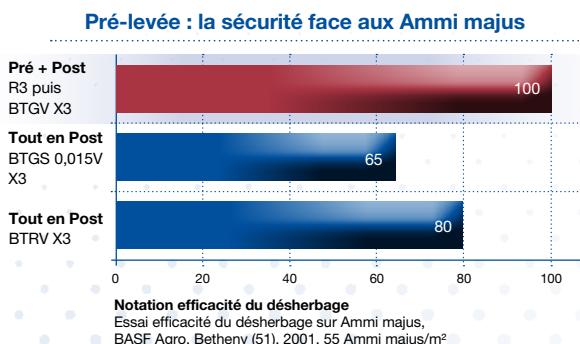
→ Sécurise le désherbage

La pré-levée apporte de la **sécurité sur sols se ressuyant lentement** :

- Selon les conditions pédoclimatiques, il est parfois difficile de réaliser le 1^{er} passage de post levée au stade de sensibilité maximale des adventices. Les mauvaises herbes sont alors plus difficiles à maîtriser.
- Un passage de post-semis pré-levée autorise une plus grande souplesse dans le positionnement du T1 de post levée en cas de conditions difficiles.

→ Contrôle des Ammi majus

Indispensable pour **contrôler les Ammi majus**.



Rebell® T en pré-levée, pour gagner en efficacité et en sécurité.

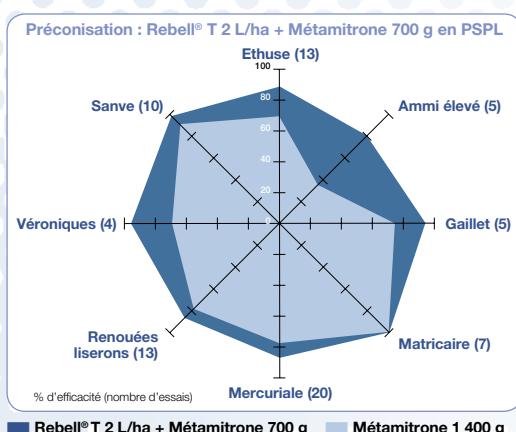
- **Le seul herbicide recommandé en pré-levée par l'ITB !**

(Source : note d'information désherbage des betteraves ITB 2013)

- **Efficacité maximale sur ombellifères** (Ammi majus et éthuse)

- **Contrôle de 30 adventices** dont : Ammi majus, éthuse, gaillet, matricaire, mercuriale, renouée liseron, sanve, véroniques.

Haute efficacité sur un large spectre d'adventices



Rebell® T

Carte d'identité

■ **Rebell® T :** Marque déposée BASF.

■ **Autorisation de vente :** n° 9000834.

■ **Composition :** 60 g/L de quinmérac + 360 g/L de chloridazone.

■ **Formulation :** Suspension concentrée.

■ **Classement toxicologique :**

Mentions d'avertissement :



Mentions de danger :

- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

■ **Usages et doses autorisées :**

sur betteraves industrielles et fourragères :

7 L/ha.

Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer toute préparation contenant du quinmérac plus d'un an sur trois (fractionnement possible) sauf recommandations spécifiques pour toutes autres spécialités.

■ **Distance aux points d'eau :**

respecter une zone non traitée minimale de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

■ **Délai de rentrée dans les parcelles :** 48 heures.

■ **Délai d'emploi avant récolte :** 90 jours.

■ **Protection utilisateur lors de la manipulation du produit :**

gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

Pour tous les produits cités, avant toute utilisation se reporter aux conditions d'emploi figurant sur l'étiquette du bidon.

10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION



1

Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



2

Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



3

Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



4

Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



5

Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



6

Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION



7

Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau.
Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRÈS L'APPLICATION



8

Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



9

Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains.
Prendre une douche.



10

Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.
Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande Osmofilm®.

® Marque déposée Sté PANTEK France

Contacts utiles

Informations techniques Étiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE</small> ou www.agro.bASF.fr
Une question de santé	MSA	Phyt'attitude N°Vert 0 800 887 887 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE</small>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 : 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0 810 12 18 85 <small>APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE</small> ou www.adivalor.fr

Isard®, marque déposée BASF - Autorisation de vente : n° 9900251 - Composition : 720g/l dmta-p - Formulation : EC - Classement toxicologique : DANGER, H302-H304-H315-H317-H319-H400-H410.

Safari®, marque déposée E.I. du Pont de Nemours and Company - Numéro d'AVIM 9200073 - Composition : 50 % de triflusulfuron-méthyle - Formulation : WG - Classement toxicologique : Xn-R40-N-R50/53.

Comme indiqué dans le
brief, cette mention ne
doit pas figurer.

Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi consulter www.agro.bASF.fr

Edition juin 2014 - Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour.

Remplacer par:

BASF France S.A.S
Division Agro

BASF Agro S.A.S.

21, chemin de la Sauvegarde - 69134 ECULLY Cedex - Tél. : 04 72 32 45 45